



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

J.P. CHAULET



Commune de DAMMARIE-LÈS-LYS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- (1) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- (1) LOI SUR L'EAU
- (1) HYDROCARBURES
- (1) ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION PUBLIQUE
- (1) ENQUÊTE PARCELLAIRE
- (1) PHOTOVOLTAÏQUE
- (1) ÉOLIEN
- (1) PC (077 152 22 0005)

Relatif à :

Arrêté préfectoral n°2023-21/DCSE/BPE/IC du 24 juillet 2023
portant ouverture et organisation de l'enquête publique environnementale unique consacrée
aux demandes présentées par la Société d'Économie Mixte (SEM) « BI-MÉTHA 77 », afin d'obtenir :

– l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation agricole et industrielle
avec son plan d'épandage des digestats associé, située 249, rue de Seine
à Dammarie-Lès-Lys (77 190),

– le permis de construire (PC 077 152 22 00005) du bâtiment correspondant
situé 249, rue de Seine à Dammarie-Lès-Lys (77 190).

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté préfectoral n° 2023-21 DCSE/BPE/IC du 24 juillet 2023
Date d'enquête du Lundi 11 septembre 2023 - 9h - au Vendredi 13 octobre 2023 - 17h30.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

COMMISSION D'ENQUÊTE

désigné par le Président du Tribunal Administratif

désigné par le Préfet

M. Monsieur Jean-Pierre CHAULET
M
M

REGISTRE D'ENQUÊTE

Je soussigné(e) CHAULET JP ai ouvert ce jour le présent registre côté et paraphé comportant 10 feuilles non mobiles, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent être aussi adressées par correspondance au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête.

À Melen le 14/08/2023

Signature 

DATE ET HEURES D'OUVERTURE

Aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux au public.

RÉCEPTION DU PUBLIC

par le Commissaire enquêteur en mairie de Dammoneu-Cé-les

par l'un des membres de la commission d'enquête

Le Vendredi 15 septembre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30
Le Samedi 23 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Le jeudi 05 octobre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30
Le Vendredi 13 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30
Le de h à h
Le En mairie de Sibille-le-Roi de h à h
Le Vendredi 29 septembre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

9/2

PREMIÈRE JOURNÉE

Le lundi 11/09/23

de 10 h 30 à 17 h 30

OBSERVATIONS DE

Mardi 12/09/23

Mercredi 13/09/23

Jeudi 14/09/23

Vendredi 15/09/23

Prise de la première permanence à Dammanhour

Visite et audition d'1h30 avec une femme

Seconde visite d'une autre personne venue rencontrer

le commissaire enquêteur

Fin de la permanence à 11h30

Samedi 18/09/23

Dimanche 19/09/23

Mercredi 20/09/23

Jeudi 21/09/23

Vendredi 22/09/23

Lundi 25 Septembre

7pc

Mardi 26/09/23

Mercredi 27/09/23

Jeudi 28/09/23

Vendredi 29/09/23

Samedi 30/09/2023

Prise de la seconde permanence de 9h30 à 12h00

Fin de permanence à 12h00 R.A.S

↳

Lundi 3 Octobre

Mardi 3 Octobre - Mercredi 4/10/23

Jeudi 5 Octobre 2024

Prise de la 3^{ème} permanence de 9h30 à 11h30

Vincent du MO venu voir le déroulement de la permanence

Fin permanence

R.A.S

↳

Vendredi 5/10/23

Lundi 9/10/23

Mardi 10/10/23

Mercredi 11/10/23

~~Mercredi 11 septembre 2023~~

~~Poste de la première permanence à Dammarie les Lys
le vendredi 15 septembre à 8h30~~

Jeudi 12/10/23

Vendredi 13/10/23

Poste de la 4^{ème} et dernière permanence à
Dammarie les Lys de 14h30 à 17h30

Mlle de Gaulle @ rath.degaulle@gmail.com

En préalable, je fais part de mon regret quant à la communication
réalisée par l'annonce de ce projet et de l'enquête préalable
nécessaire.

La seule publicité concrète a été le journal Lys'mag
cette bien distribué mais pas forcément lu de tous.
La lecture étant mais au goût du jour, il est navrant
que la méthode de l'affichage n'ait pas été choisie.
Projet hyper local, il est prévisible que l'affichage
ait été réalisé aux lieux qui sont la mairie, ou nous
y allons que très épisodiquement, et le site lui-même.
Pour ceux qui connaissent le site, on y va pas par hasard
soit on y habite, soit on va à la déchetterie. Bref,
cet affichage est nul en terme d'efficacité publicitaire
informatrice.

Concernant ce projet

1) de situation géographique:

a) Bien qu'à côté de la Seine, l'usine serait au cœur d'une ville. Et c'est étonnant qu'une telle infrastructure puisse être envisagée alors qu'elle serait contiguë avec des habitations.

Habitations qui souffrent déjà des fruits de cette dépollution de l'espace, d'une vraie faune, d'une déchéance, d'une ligne à haute tension.

b) En pleine ville, au cœur d'un axe menant à un complexe sportif, un centre nautique et un quartier résidentiel accessible que d'une petite route étroite déjà accidentogène.

c) En pleine zone qui était, voire qui est toujours, inondable suivant l'ÉCR. - Quel des dernières inondations?

2) Augmentation des risques existants et création de nouveaux.

a) Risque de nouveaux odeurs.

Augmentation d'un phénomène déjà cité par la note explorée par l'écologie. C'est problème non continu mais existant.

Création de nouveaux échappements odorants assurés sur notre petite et modeste enquête sur les sites déjà existants ou le contraire dont nous ressentent des plaintes pour le desordre nos fonds.

Indépendamment de l'odeur, la nature des échappements, de rejet, la façon dont sera opérée les rejets questionnent sur la qualité de l'air, de l'eau, de l'espace et de l'odeur.

b) Le dernier fait fait part d'un autre risque environnemental donc avec les conséquences de l'air, l'eau et le sol mais se pose aussi les questions liées au gaz.

7^{ème} Elément à risque. Aussi, ce site deviendrait un site accidentogène, à risque.

D'ailleurs, en tant que tel, il sera enregistré et mentionné dans les futurs diagnostics obligatoires, représentant l'environnement du quartier.

Que se passera-t-il en cas de fuite? de mauvaise gestion du site? Il diriez-vous peut-être non, donc normalement pas de problème (et encore) mais le temps fait son œuvre.

Il y a encore grande inquiétude avec la proximité subviale, sociale et culturelle et sportive du quartier - Inquiétude à la proximité de la ligne haute tension juste à côté.

c) Augmentation et création de nouveaux risques avec les flux générés par l'activité de ce site.

Une simple voie d'accès étroite dans quartier pavillonnaire empruntée de vélos, trottinettes, pousins, enfants, beaucoup d'enfants.

Cette rue est déjà dangereuse avec des voitures roulant trop vite. Par conséquent, nous devons composer avec des camions, ou véhicules de poids gabarit et pas adaptés au site et à l'infrastructure proprement dite - quartier

S'ajoutent au

3) Les conséquences sur la vie du quartier - même au-delà avec le problème d'odeur qui pourrait aller au-delà (le quartier des eaux-vives...)

Le bord de Seine ne peut plus le bord de Seine tranquille et agréable et sûre. Les riverains que nous pourrions aller être perturbés.

Jpe

par les nouveaux risques justes, renforcés,
de faire cette base, mais réels.

Le flux des véhicules est quantitativement peu
qualitativement va porter des conséquences sur l'usage
de notre seul accès à nos habitations, le suit direct
de nos raisons et extérieures et sur notre quiétude
quant aux déplacements piétons dans le quartier -
(ce - actuellement - signalétique restrictive interdit les camions)

Nous espérons et souhaitons que cette friche industrielle
disparaisse mais son "recyclage" pourrait passer par
des projets plus respectueux de l'environnement direct du
site où elle est implantée. Elle devrait poursuivre, utiliser
les atouts de ces bords de Saïe plutôt que ceux du
site de rochia qui n'est pas déjà frôle quant aux
garanties qu'on attend de ce genre de site - le
dernier va par ailleurs étudier ces capacités (logique
sur la densification actuelle).

Nous sommes dubitatifs enfin sur l'acheminement du
gaz produit vers les utilisateurs. Le réseau actuel
n'est pas suffisant. Il devra être complété voire
modifié aussi. Quel est le tracé? Quel sera
l'investissement? La présence de la ligne à haute tension juste à côté
du site - ce qui nous garantit qu'aucun "dérive", utilisateurs
du gaz produit comme les bus ne viendrait pas
se trouver directement sur le site.

Merci de nous assurer que la sécurité physique et
mentale de nos amis, des habitants de ce quartier
sont assurées.
Merci de confirmer que les risques aériens et d'inondation

Sont pris en compte -

Merci de ~~protéger~~ protéger nos sols, eaux et ~~aussi~~ air
Merci de ne pas polluer sous tous ses aspects notre
air - tous les mercis sont si plus des moins autant de protection
Il y aura indubitablement en avant et en après.

A titre personnel, nous serons peut être dans l'obligation
de nous faire la prestation de service à nous restera
Dammarien -

JPC

CLÔTURE DU REGISTRE D'ENQUÊTE

Le Vendredi 13 octobre 2023 à 17h30 heures

Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné(e) déclare clos le présent registre qui est resté déposé en pendant jours consécutifs, du au et qui a été mis à la disposition du public aux jours et heures indiqués précédemment.

Observations consignées au registre par personnes(s)
- page(s) n° à incluse(s) -

En outre, j'ai reçu lettre(s) ou note(s) qui sont annexée(s) au présent registre.

Signature et cachet

Le commissaire enquêteur

J.P. CHAULET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. CHAULET', written in a stylized, cursive-like font.